



Licence Musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musicologie. 2015, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02037459

HAL Id: hceres-02037459

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037459>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation

Licence Musicologie

- Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines - territoire

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Musicologie* poursuit un double objectif d'acquisition de connaissances culturelles (histoire de la musique, contexte sociologique et culturel) et de compétences musicales techniques (direction de chœur, analyse, écoute, pratique musicale ...). Si la première année de licence (L1) constitue un socle commun, les deuxième (L2) et troisième (L3) années s'organisent respectivement en deux puis trois parcours : *Interprétation et pratiques musicales*, *Musiques et musicologie*, auxquels s'ajoutent, en L3, les *Métiers de l'enseignement*.

La licence donne accès à la première année de master recherche et au master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation* (MEEF), ou à des masters professionnalisants.

Avis du comité d'experts

Les contenus pédagogiques semblent en adéquation avec les métiers visés : enseignement de la musique dans différents cadres (Conservatoires, Education nationale après préparation du CAPES), chargé de missions culturelles, libraire spécialisé en musique, gestion des entreprises culturelles, documentation et édition musicale ainsi que les métiers du numérique (MAO, musique assistée par ordinateur).

Il s'agit de l'unique formation de musicologie de l'Académie de Grenoble. Elle entretient des partenariats forts au sein de l'UFR de Sciences humaines avec des passerelles vers l'Histoire de l'art et la Philosophie. Le partenaire le plus important, notamment pour les matières techniques, est le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble (CRR), mais on note également l'Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF (pour un enseignement d'acoustique), l'Ecole nationale supérieure de physique PHELMA (Physique, électronique et matériaux) Grenoble INP. Des liens existent avec les principales institutions musicales et culturelles locales (Musiciens du Louvre Grenoble, Festival des musiques nomades, MC2, Hexagone ...).

L'équipe pédagogique comprend trois maîtres de conférences, deux professeurs détachés du secondaire, ainsi que des enseignants issus du Conservatoire à rayonnement régional (formation musicale), de l'UJF (acoustique) ou d'un Attaché d'Enseignement Supérieur et de Recherche (analyse formation musicale, musiques traditionnelles et jazz) ainsi qu'un ingénieur de recherche (informatique musicale).

Le suivi des étudiants est assuré par la mise en place d'enseignants référents qui suivent les étudiants toute l'année, et dont l'activité est coordonnée par le responsable pédagogique de la formation ainsi que par un système de tutorat coordonné par le porteur de l'année de licence en L1 et L2.

Les effectifs sont stables et relativement importants au départ (car c'est la seule formation en musicologie dans l'Académie, bien que concurrencée par l'Université Lumière - Lyon 2), soit autour de 80 en L1, 35 en L2 et 25 en L3 (moyenne de 2009 à 2013). Le taux de réussite en L1 est bas, autour de 34 % sur les années 2009 à 2012, ce que souligne le document, pour 57,4 % en L2 et 77,3 % en L3. En 2013, seulement la moitié des étudiants de L3 ont poursuivi leurs études en master. L'enquête effectuée en 2012-2013 (20 répondants) indique 50 % de poursuite au niveau master au sein de l'université, 10 % dans une autre université et 20 % d'étudiants insérés dans la vie professionnelle. On ne sait pas ce que sont devenus les 20 % restants.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Le dossier ne fournit que très peu d'informations sur la place de la recherche dans la formation. C'est le parcours <i>Musiques et musicologie</i> qui oriente plus particulièrement les étudiants vers un master de recherche, grâce à une unité d'enseignement (UE) d'Introduction à la recherche.
Place de la professionnalisation	La formation permet de s'orienter vers des masters professionnalisants. Deux des parcours proposés orientent plus particulièrement vers les concours de la fonction publique, notamment dans le domaine de l'enseignement.
Place des projets et stages	La possibilité d'effectuer des stages existe en L2 et L3 à chaque semestre et un stage obligatoire est prévu au second semestre de L3 dans le parcours <i>Métiers de l'enseignement</i> . Les bonnes relations avec les acteurs culturels et musicaux locaux permettent sans doute une offre de stages pertinente.
Place de l'international	Des relations internationales annoncées mais qui ne paraissent pas se concrétiser (pas d'accueil ni départ Erasmus, pas de partenariat avec un établissement étranger).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement se fait aisément sur l'ensemble de l'Académie de Grenoble et des départements limitrophes. Des groupes de remise à niveau ont été mis en place, notamment pour les matières techniques même s'ils n'ont pas encore porté leurs fruits. Il existe un module de méthodologie de la dissertation. Les passerelles existent vers la Philosophie ou l'Histoire des arts. Le document prévoit de les étendre.
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'enseignement des techniques musicales reste traditionnel. Le numérique est présent à la fois dans les enseignements (unité d'enseignement d'Informatique musicale) et dans le dispositif de suivi individuel des étudiants grâce aux ressources numériques de Google apps (23 sites propres au département de Musicologie).
Evaluation des étudiants	La part du contrôle continu varie selon les UE, allant de 40 à 100 % (selon les Annexes descriptives au diplôme - ADD, 85 % selon le document rédigé), et se combine à l'examen final.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'utilisation de Google apps est le seul élément fourni par le dossier à ce sujet.
Suivi des diplômés	Le pourcentage de diplômés de L3 entrant en master à l'UPMF est passé de 81,8 % en 2009-2012 à 56,2 % l'année suivante, sans qu'on puisse se l'expliquer, pour se stabiliser autour de 45 %. En 2013, 4 diplômés sur 21 (soit environ 20 %) se sont insérés dans la vie professionnelle.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	On ne dispose pas d'informations précises quant à l'existence et au rôle d'un conseil de perfectionnement, ni sur l'évaluation des enseignements par les étudiants. L'autoévaluation a permis de faire émerger des « points de vigilance » qui sont pris en compte pour faire évoluer la formation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Exigence technique des enseignements proposés.
- Bonnes relations avec les institutions culturelles régionales.
- Existence de passerelles permettant la réorientation vers la Philosophie ou l'Histoire de l'art.

Points faibles :

- Important taux d'échec en L1.
- Faible place de l'international.
- Faible adossement à la recherche.
- Dossier incomplet rendant l'expertise délicate.

Conclusions :

Cette formation musicologique traditionnelle aux parcours diversifiés permet l'acquisition de compétences culturelles et techniques solides. Elle pourrait cependant s'ouvrir à d'autres horizons. La formation bénéficie d'une bonne insertion dans l'environnement culturel et institutionnel régional. La mise en place d'un dispositif pour pallier l'échec en première année n'ayant pas porté ses fruits, il serait utile de le diversifier et le renforcer. De même, la dimension internationale gagnerait à être développée, notamment la mobilité des étudiants dans le cadre du programme ERASMUS.

Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 15 avril 2015

Direction des formations et de la vie étudiante

Monsieur Jean-Marc GEIB

Affaire suivie par : Nathalie GENIN
Tél. : 04 76 82 83 01
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015
Référence(s) : A2016-EV-0381839T-S3LI160010411-009607-RT.pdf
Licence Musicologie – Champ Sciences Humaines-Territoires

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Veillez trouver ci-dessous quelques erreurs factuelles et de forme que nous avons relevées dans le rapport du HCERES, ainsi que quelques précisions très spécifiques qu'il nous a semblé utile d'apporter.

Page 3 – Avis du comité d'experts §3
L'équipe pédagogique comprend 3 Maîtres de conférences et 2 enseignants de statut second degré (il ne contient pas deux professeurs).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



Michel ROCCA